

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,

Délibération enregistrée sous le numéro **112/2022/CAB**
Conseil d'Administration du 30 septembre 2022 :

Sujet :

Règles de services et offre de formation 2022-2023 du SUAPS selon le document joint.

Membres en exercice : 36
Nombre de votants : 27
Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0
Ne souhaite pas participer au vote : 3

Fait à Limoges, le 30 septembre 2022

La Présidente de l'Université

Isabelle KLOCK-FONTANILLE

Publié au recueil des actes administratifs du mois de septembre 2022.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 3 octobre 2022.

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

SUAPS de l'Université de Limoges

Nouvelles règles internes pour la rentrée 2022-2023

I- Heures enseignants dans l'offre de formation

1/ Les cours réguliers au SUAPS (12 semaines x 2 semestres) :

- 384hTD maximum par enseignant par année. La répartition horaire est laissée libre à l'enseignant : soit 8 groupes de 48h, soit 8 groupes de 36h + 2 groupes de 48h, soit 16 groupes de 24h, etc. ;
- Ouverture d'un groupe possible si 8 étudiants minimum inscrits à la mi-octobre ;
- Maintien du groupe au 2e semestre si et seulement si 8 étudiants en moyenne au S1 (une vérification des présences sera effectuée régulièrement).

2/ Les stages :

- 2hTD pour une demi-journée, 4hTD pour une journée (mobilité ou pas) ;
- Le nombre de stages maximum est de 4 (1 stage maximum peut être filé sur 2, 3 ou 4 journées) ;
- Chaque stage est plafonné à 20hTD maximum ;
- Le montant total d'heures déclarables par année et par enseignant est donc de 80hTD ;
- Ouverture d'un stage si 6 étudiants inscrits au minimum (étudiants ou personnels de l'UL uniquement). Prévoir 7 ou 8 stagiaires en cas de désistement de dernière minute ;
- Un stage ne pourra être ouvert que sur présentation d'un projet pédagogique détaillé et d'un prévisionnel financier raisonnable.

3/ FFSU + animation :

- Forfait de 2hTD pour une demi-journée ;
- Forfait de 4hTD pour une journée ;
- Le montant total d'heures déclarables (heures « référentiel ») par année est plafonné à 24hTD.

4/ Heures complémentaires hors SUAPS (Ensil-Ensci, STAPS, autre composante, extérieur à l'UL) :

- Possibilité de compléter son service dans la limite des 192hTD maximum d'heures complémentaires.

II- Créneaux « complémentaires »

1/ L'offre totale de formation « complémentaire » au SUAPS (activités actuellement enseignées par les vacataires sur tous les sites) est plafonnée à 960hTD (+ 10hTD pour le suivi sportif de haut niveau).

2/ Voici la **répartition horaire par site** :

- Limoges : 480hTD (ex. 10 créneaux de 48hTD ou 8 créneaux de 36hTD + 4 créneaux de 48hTD) ;
- Brive : 192hTD
- Égletons : 144hTD
- Tulle : 96hTD
- Guéret : 48hTD

3/ Il n'y aura **pas de création de nouveaux créneaux** dans le futur proche. Si un enseignant ou une enseignante souhaite proposer une nouvelle activité (qui correspondrait aux attentes des usagers), il faudra qu'elle vienne en remplacement d'une autre activité (qui sera donc retirée de l'offre de formation).

III- Plages horaires de travail à prioriser :

- Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 12h00-14h00 et 18h00-22h30.
- Jeudi : 12h00-22h30.
- 2 soirs au minimum (soir = travail après 18h00).
- Stages : possibilité de travailler le WE.

IV- Règles de service administratif :

1/ Absence exceptionnelle :

Toute demande d'absence exceptionnelle doit être motivée par écrit à l'attention du Directeur ou la Directrice du SUAPS au minimum 15 jours à l'avance. Le Directeur ou la Directrice fait part de la décision à l'intéressé(e) dans un délai d'une semaine avant la date d'absence.

2/ Réunions pédagogiques :

Les réunions pédagogiques sont programmées par le Directeur ou la Directrice en fonction des besoins du service. La présence de tous les enseignants du SUAPS est obligatoire. En cas d'indisponibilité exceptionnelle, le Directeur ou la Directrice du SUAPS doit en être informé(e).

3/ Evaluations :

L'enseignant organise les évaluations écrites de ses activités : réservation de salle, production du sujet d'évaluation, surveillance de l'examen théorique, correction des copies.

4/ Retour de bilans :

L'enseignant retourne à la direction du SUAPS, à la fin de chaque semestre, les relevés de notes, les relevés d'effectifs, les fiches de présence, les sujets et copies d'examens.

En cas de retard dans la remise des notes, l'enseignant gèrera personnellement la situation avec la composante d'appartenance de l'étudiant.

5/ Plateforme :

Chaque enseignant gère l'espace de ses disciplines sur la plateforme de pré-inscriptions du SUAPS (listes d'inscrits, dépôt de documents, forum, informations aux étudiants et personnels...).

6/ Missions :

Tout déplacement en dehors de la résidence administrative doit donner lieu à la création d'un ordre de mission.

7/ Véhicules administratifs :

La réservation des véhicules s'effectue auprès de l'agent d'accueil dans un délai d'une semaine avant le départ. Ils ne peuvent être conduits que par les enseignants d'EPS du SUAPS (ou les vacataires), avec un ordre de mission.

8/ Accident :

Tout accident en séance doit être signalé dans les 48h au secrétariat du SUAPS.

9/ Communication :

Chaque enseignant fait la promotion des activités du SUAPS en début d'année dans la composante universitaire qui lui est attribuée. Il est le relais entre le SUAPS et la composante tout au long de l'année.

10/ Achats :

Toute demande d'achat doit se faire auprès de la direction du SUAPS accompagnée d'un ou plusieurs devis (ou des références de l'article).

11/ Inventaire :

Chaque enseignant tient à jour un inventaire de son matériel pédagogique qui est retourné à la direction du service en fin d'année universitaire.

Ce document a été établi par la commission pédagogique du SUAPS de Limoges et finalisé par le Directeur ou la Directrice. Celui-ci pourra être modifié en fonction des évolutions du service.

Thomas BAUER

Administrateur provisoire du SUAPS

Fait à Limoges, le 19 septembre 2022

SUAPS de l'Université de Limoges

Offre de formation 2022-2023

OFFRE DE FORMATION SUAPS 2022-2023 LIMOGES					TD/AN
ACRO-TRAMPO	LUNDI	20H00/22H00	Salle de gym - La Borie		48
BADMINTON	JEUDI	14H00/16H00	G2 - La Borie		48
BADMINTON	MARDI	19H30/21H00	G2 - La Borie		36
BADMINTON	MARDI	21H00/22H30	G2 - La Borie		36
BASKET-BALL	MARDI	18H00/20H00	G1 - La Borie		48
BASKET-BALL	MERCREDI	18H00/20H00	G1 - La Borie		48
BIKING	LUNDI	18H00/20H00	Salle des Jacobins		48
BOXE FRANCAISE	LUNDI	18H00/19H30	Salle de danse - La Borie		36
BOXE FRANCAISE	MERCREDI	12H00/13H30	Salle de danse - La Borie		36
COURSE	MARDI	12H00/14H00	Piste - La Borie		48
COURSE	MERCREDI	18H00/20H00	Piste - La Borie		48
COURSE	JEUDI	16H30/18H00	Piste - La Borie		36
CROSS TRAINING	LUNDI	12H00/14H00	Salle de gym - La Borie		48
CROSS TRAINING	JEUDI	14H30/16H30	Salle de gym - La Borie		48
DANSE MODERN'JAZZ	MERCREDI	18H00/19H30	Salle de danse - La Borie		36
ECHECS	MARDI	18H30/20H00	Salle péda B - La Borie		36
ESCALADE	LUNDI	12H00/14H00	G1 - La Borie		48
ESCALADE	MARDI	18H00/20H00	G1 - La Borie		48
ESCALADE	MARDI	20H00/22H00	Salle de danse - La Borie		48
ESCALADE	JEUDI	17H30/19H30	G1 - La Borie		48
FOOTBALL	MERCREDI	18H00/20H00	Stabilisé - La Borie		48
FOOTBALL F&M	JEUDI	15H00/17H00	Stabilisé - La Borie		48
GYMNASTIQUE	JEUDI	20H30/22H30	Salle de gym - La Borie		48
HANDBALL	LUNDI	18H00/20H00	G1 - La Borie		48
HANDBALL	JEUDI	13H00/15H00	G1 - La Borie		48
JUDO	MARDI	18H15/20H15	Dojo - La Borie		48
MUSCULATION	MARDI	12H00/14H00	Salle de musculation - La Borie		48
MUSCULATION	MARDI	19H45/22H30	Salle de musculation - La Borie		66
MUSCULATION	MERCREDI	12H00/14H00	Salle de musculation - La Borie		48
MUSCULATION	JEUDI	12H30/14H30	Salle de musculation - La Borie		48
MUSCULATION	JEUDI	18H00/20H30	Salle de musculation - La Borie		60
MUSCULATION / HALTEROPHILIE	LUNDI	12H00/14H00	Salle de musculation - La Borie		48
MUSCULATION / HALTEROPHILIE	MERCREDI	18H00/20H00	Salle de musculation - La Borie		48
MUSCULATION / HALTEROPHILIE	JEUDI	14H30/16H30	Salle de musculation - La Borie		48
MUSCULATION / HALTEROPHILIE	VENDREDI	12H00/14H00	Salle de musculation - La Borie		48
NATATION	LUNDI	20H00/21H45	Piscine Limosin		78
NATATION	JEUDI	12H00/14H00	Piscine Saint-Lazare		48
NATATION	JEUDI	18H00/19H30	Piscine Limosin		72
NATATION	JEUDI	20H30/21H45	Piscine Beaublanc		30
NATATION / RELAXATION AQUATIQUE	JEUDI	21H45/23H00	Piscine Beaublanc		30
PADEL	VENDREDI	14H00/16H00	le Five		48
PLONGEE	MARDI	20H45/23H00	Piscine Beaublanc		54
RENFORCEMENT MUSCULAIRE	LUNDI	18H00/19H30	G2 - La Borie		36
RENFORCEMENT MUSCULAIRE	VENDREDI	17H00/18H30	Salle de danse - La Borie		36
RUGBY	MARDI	18H30/20H30	Terrain de rugby - La Borie		48
RUGBY FEMININ	LUNDI	18H00/20H00	Terrain de rugby - La Borie		48
RUGBY FFR	JEUDI	18H00/20H00	Salle péda B - La Borie		48
SOPHROLOGIE	MARDI	18H00/19H30	Salle tennis de table - La Borie		36
SQUASH	VENDREDI	12H00/14H00	Couzeix Country Club		48
STEP	JEUDI	19H30/21H00	Salle de danse - La Borie		36
STREET-DANCE	MERCREDI	19H30/21H00	Salle de danse - La Borie		36
STRETCHING	MARDI	18H00/20H00	Salle de gym - La Borie		48
TAI JI QUAN	MERCREDI	19H30/21H00	Dojo - La Borie		36
TENNIS	LUNDI	12H00/14H00	Couzeix Country Club		48
TENNIS	MARDI	16H00/18H00	Couzeix Country Club		48
TENNIS DE TABLE	JEUDI	13H00/15H00	Salle tennis de table - La Borie		48
TIR A L'ARC	JEUDI	18H00/20H00	G1 - La Borie		48
ULTIMATE	MERCREDI	18H00/20H00	G2 - La Borie		48
VELO	JEUDI	15H30/17H30	Sites extérieurs / vélodrome		48
VOLLEY-BALL	MARDI	20H00/22H00	G1 - La Borie		48
VOLLEY-BALL	MERCREDI	20H00/22H00	G2 - La Borie		48
VOLLEY-BALL FEMININ	VENDREDI	18H00/20H00	G1 - La Borie		48
YOGA	MARDI	20H00/21H30	Salle tennis de table - La Borie		36
YOGA	VENDREDI	18H30/20H00	Salle de danse - La Borie		36
ZUMBA	LUNDI	19H30/21H00	Salle de danse - La Borie		36
TOTAL					2982
Dont TD Service statutaire					2574
Dont TD Vacances					408

OFFRE DE FORMATION SUAPS 2022-2023 TULLE			TD/AN
MUSCULATION	JEUDI	14H30/16H30 Gymnase - Lycée R. Cassin	48
RUGBY	JEUDI	14H30/16H30 Stade - Lycée R. Cassin	48
TOTAL			96
OFFRE DE FORMATION SUAPS 2022-2023 BRIVE			TD/AN
BADMINTON	LUNDI	18H00/19H30 Gymnase - Lycée S. Veil	36
ESCALADE EN BLOC	JEUDI	14H00/15H30 Salle de bloc - gymnase Lavoisier	30
NATATION	MARDI	20H00/21H30 Centre aquatique de Brive	36
SPORTS COLLECTIFS	LUNDI	19H30/21H00 Gymnase - Lycée S. Veil	36
VOLLEY-BALL	JEUDI	18H00/20H00 Gymnase - Lycée d'Arsonval	48
TOTAL			186
OFFRE DE FORMATION SUAPS 2022-2023 EGLETONS			TD/AN
BADMINTON	LUNDI	18H00/20H00 Gymnase - Lycée P. Caraminot	48
MUSCULATION	JEUDI	18H00/19H30 Gymnase - Lycée P. Caraminot	36
RUGBY	JEUDI	14H00/16H00 Stade Chassaing - Egletons	48
TOTAL			132
OFFRE DE FORMATION SUAPS 2022-2023 GUERET			TD/AN
RENFORCEMENT MUSCULAIRE	MARDI	19H30/21H00 Gymnase Fayolle - Guéret	36
TOTAL			36
TOTAUX LIMOGES + TULLE + BRIVE + EGLETONS + GUERET			3432

Heures conventionnées (Ville de Limoges - gratuité) à Limoges			TD/AN
GOLF	JEUDI	15H00/17H00 Golf de Saint-Lazare (uniquement le 1er semestre)	24
Heures bénévoles à Limoges			
MUSCULATION	JEUDI	12H00/14H00 Salle de musculation - La Borie	48,00
MUSCULATION	MARDI	12H00/14H00 Salle de musculation - La Borie	48,00
HALTEROPHILIE	JEUDI	14H30/16H00 Salle de musculation - La Borie	36,00
HALTEROPHILIE	LUNDI	12H00/14H00 Salle de musculation - La Borie	48,00
HALTEROPHILIE	MERCREDI	18H00/20H00 Salle de musculation - La Borie	48,00
TOTAL			252

Thomas BAUER

Administrateur provisoire du SUAPS

Fait à Limoges, le 19 septembre 2022

